

**Direction Générale Développement**

**REF : DGADEV2016006**

**Signataire : MPB**

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

**OBJET : ZAC Emile Dubois - Approbation du CRACL 2013**

**EXPOSE :**

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), arrêté au 31 décembre 2013, présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC Emile DUBOIS, est soumis à l'examen du conseil municipal.

Ce présent CRACL évolue comme suit : le montant du bilan global de l'opération arrêté au 31 décembre 2013 s'élève à 6 098 943€ contre 6 482 421€ au 31 décembre 2012.

Cette baisse du montant du bilan global de l'ordre de – 390K€ est liée à l'acquisition auprès de la Ville d'Aubervilliers des parcelles nécessaires à la construction de la résidence Marie Curie par l'OPH.

Le bilan au 31 décembre 2012 exprimait une participation de la collectivité concédante sous forme d'apport en nature pour un montant de 396 750€ ; or ce transfert de propriété des terrains apportés en nature par le concédant a fait l'objet d'un acte authentique au prix de un euro symbolique.

La participation de la collectivité en numéraire reste sans changement par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 2 493 249€.

Les autres postes du bilan restent inchangés par rapport au précédent CRACL : pas de nouvelles recettes attendues pour l'Ilot 2 de la ZAC, la cession de charges foncières au profit de l'OPH a été réalisée en 2013 et les coûts d'aménagement des espaces extérieurs correspondent à la création de la voie de desserte et au parvis liés au programme de l'OPH.

Il est demandé au Conseil d'approuver le CRACL 2013 et la participation de la ville qui y figure.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 04 MAI 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme GRARE Laurence	Représentée	par : Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté	par : Mme KOUAME Akoua Marie
<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>	Représenté	par : M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté	par : M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté	par : M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée	par : Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée	par : M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté	par : Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée	par : Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée	par : M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine



**Direction Générale Développement / Direction Générale Développement**

**Direction Générale Développement**

**REF : DGADEV2016006**

**Signataire : MPB**

**OBJET :ZAC Emile Dubois - Approbation du CRACL 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987, approuvant le dossier de création réalisation de la ZAC Emile Dubois ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987 décidant de confier à la SODEDAT 93 la concession d'aménagement de la ZAC Emile Dubois et autorisant le Maire à signer la convention, le traité et le cahier des charges de concession entre la Ville d'Aubervilliers et la SODEDAT 93 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 1990 approuvant l'avenant n° 1 qui modifie l'article 21 – rémunération du concessionnaire – du cahier des charges de concession ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 avril 1997 approuvant l'avenant n° 2 qui modifie l'article 6 du traité de concession et l'article 5 du cahier des charges de concession, prolongeant la durée de la concession ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 mars 1999 approuvant l'avenant n° 3 qui modifie les articles 17 et 19 du cahier des charges de concession, autorisant le versement d'avance de trésorerie au concessionnaire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2002 approuvant l'avenant n° 4 mettant la convention en conformité avec les dispositions de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (loi SRU) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2003 et celle du 25 novembre 2004 approuvant respectivement l'avenant n° 5 et l'avenant n° 6 à la convention publique d'aménagement, en conformité avec la loi SRU, révisant le montant de la participation financière de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2004 approuvant l'avenant n° 7 qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2008 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2005 approuvant l'avenant n° 8, en conformité avec la loi SRU, révisant le montant de la participation financière de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 Janvier 2009 approuvant le CRACL 2007 et l'avenant n° 9 visant à actualiser le montant de la participation de la commune à l'opération, à proroger de 2 ans la durée de la concession et à transformer l'avance de trésorerie versée par

la commune en 2005 et 2006, pour un montant total de 500 000 €, en participation définitive au déficit de l'opération ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009 approuvant l'opération de fusion par absorption de la SEM SIDEC par la SEM SODEDAT 93 et du changement de dénomination sociale de cette dernière par SEQUANO Aménagement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2012 approuvant le CRACL 2010 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2013 approuvant le CRACL 2011 ;

Vu la délibération n° 430 du conseil municipal du 19 décembre 2013 approuvant le CRACL 2012 ;

Vu la délibération n°431 du conseil municipal du 19 décembre 2013 approuvant l'avenant n°13 au traité de concession ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet de Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, présenté par la SEQUANO Aménagement pour l'année 2013, pour la ZAC Emile Dubois ;

Considérant que le bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2013, s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 098 943 € ;

Considérant que la participation en numéraire de la collectivité reste sans changement par rapport à l'exercice précédent soit 2 493 249€,

Considérant la suppression de l'apport en nature valorisé à un montant de 396 750€ ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la collectivité Locale présenté par la SEQUANO Aménagement pour la ZAC Emile DUBOIS, pour l'année 2013, portant l'élaboration du budget de l'opération à 6 098 943 €.

**DIT** que la participation de la ville s'élève à 2 493 249 € dont 2 113 506 € ont déjà été versés au 31 décembre 2013.

L'adjointe déléguée

Leïla TLILI  
  


Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée

Leïla TLILI  
  
